

Avis de la commune d'Oudon sur le programme de rééquilibrage du lit de la Loire

La commune d'Oudon a suivi avec intérêt la démarche générale menée dans le cadre du plan Loire, le travail accompli pour la mise au point du projet de rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes inscrit dans le Contrat pour la Loire et ses annexes et adhère aux grandes orientations retenues. Elle a apprécié l'attention apportée par le maître d'ouvrage à développer la concertation tout au long de ses études préalables.

La commune, particulièrement concernée par la phase du plan Loire actuellement étudiée, demande à ce que soient apportées toutes précisions utiles sur les points suivants :

- Les échanges antérieurs évoquaient un mode d'intervention au droit de l'île Neuve / Macrière analogue à celui adopté aux abords des autres îles, avec un abaissement de la chevette amont et des réductions de longueur et un remodelage des épis dans le bras principal de la Loire. Le projet actuel prévoit un effacement des chevrettes amont et aval et d'un gué dans le bras secondaire, ainsi que la quasi-suppression des épis dans le bras principal. La commune souhaite connaître ce qui a conduit à cette évolution et les effets attendus au regard de ceux du projet initial.
- Le projet de libre circulation de l'eau dans le bras secondaire de l'île Neuve / Macrière présentera des conséquences quant à ses conditions d'accès. C'est pourquoi la commune demande à connaître la façon dont est abordé le devenir de l'exploitation agricole de l'île au regard d'activités traditionnelles conditionnant son intérêt tant environnemental que paysager (fauche, pâturage, gestion d'arbres têtards, ...). Y aura-t-il des mesures d'accompagnement, et de quelle nature ?
- Le contrat pour la Loire et ses annexes offre une capacité d'évolution importante de la configuration du lit sur une longueur de plusieurs kilomètres à l'amont du pont d'Oudon. A l'aval immédiat de ce secteur se situent le port historique d'Oudon et son site d'accueil estival de bateaux sur ponton (disposition coûteuse rendue nécessaire il y a une quinzaine d'années par l'abaissement du niveau d'étiage de la Loire). La commune souhaite connaître l'impact à attendre à cet égard de l'évolution du lit, de la mobilisation du sable au cours des prochaines années, le suivi qui pourra être réalisé dans ce cadre et toutes mesures permettant de compenser les effets négatifs éventuels.
- Le programme actuel d'intervention constitue un élément partiel du projet global du plan Loire, aussi est-il nécessaire de le resituer dans un cadre élargi. Il apparaît ainsi que le seuil naturel rocheux de l'île perdue à l'aval du port d'Oudon a été abaissé afin de faciliter la navigation commerciale et que des bras secondaires ou boires en rive gauche de ce secteur ont vu leurs fonctionnalités progressivement réduites au fil des dernières décennies, évoluant en configuration perchée. La méthode d'évaluation itérative retenue pour le plan Loire est

intéressante, et l'enseignement tiré des premières réalisations et de la modélisation, ainsi que le dire des experts assurant les prestations d'étude, devraient déjà permettre d'identifier les mesures essentielles à prévoir en poursuite de la phase actuelle au regard des objectifs généraux du plan Loire. La commune d'Oudon, fortement pénalisée par la baisse du niveau d'étiage, demande ainsi à être informée en ce domaine, et à mieux connaître l'impact prévisible de l'opération d'ensemble entre les Ponts-de-Cé et Nantes pour ce qui la concerne.